

N° 14/6.14

[PRÉAVIS N° 14/5.14](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 400'000.00 POUR CRÉER / AMÉLIORER LES ARRÊTS DE BUS (RIOND-BOSSON, PADEREWSKI ET BOCHET) ET LEURS ACCÈS, MESURE INSCRITE DANS LE PALM 2007 EN PRIORITÉ A, SUBVENTIONS NON DÉDUITES.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Christine DUBOCHET, Béatrice GENOUD-MAURER, Dominique KUBLER-GONVERS, Galina SPILLMANN et MM. Charles DIZERENS, Roland RUSSI, et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Cécile REY. Elle s'est réunie le mardi 20 mai 2014 à la salle provisoire de la Municipalité du Bâtiment administratif. Elle remercie MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal IEEP et Alain JACCARD, chef de service IE, pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées.

1 PRÉAMBULE

La commission a apprécié la précision du préavis, ainsi que la présence chiffrée des prestations fournies par le Dicastère IEEP. La commission en séance a reçu un rapport photos concernant l'aménagement Riond-Bosson.

La ville s'agrandit et il est normal que les nouveaux quartiers aient un accès au réseau des transports publics. Il est aussi important que les infrastructures déjà en place soient réajustées en fonction de leur fréquentation.

2 QUESTIONS ET DISCUSSION DE LA COMMISSION

2.1 Arrêt "Riond-Bosson"

L'installation d'un abribus en direction de Morges sera installé. Cet arrêt est beaucoup utilisé par les sociétés environnantes et les élèves de la FVE.

Les nouveaux passages pour piétons vers l'entrée de la déchetterie, ainsi que le trottoir entre l'entrée de la déchetterie et l'arrêt de bus direction Morges sont une nécessité pour la sécurité des piétons.

Un mur de soutènement devra être construit pour palier la différence de niveau entre la déchetterie et le futur trottoir entre l'arrêt de bus en direction de Morges et l'entrée de la déchetterie. Les îlots prévus à ces futurs passages pour piétons sont obligatoires au vu de la largeur de la route à ces endroits.

2.2 Arrêt "Paderewski"

L'emplacement de ces arrêts est dicté par les rues présentes et la circulation dense à cet endroit. Le matériel enlevé à l'arrêt "Riond-Bosson", à savoir un banc avec son horaire, sera réutilisé ici.

2.3 Arrêt du "Bochet"

L'abribus prévu à la sortie de la ville pourra recevoir dans le futur un distributeur de billets car il sera alimenté en électricité pour l'éclairage. Toutefois, si tel est le cas, celui-ci ne sera pas à la charge de la commune.

2.4 Divers

Les abribus font partie du mobilier urbain, c'est pourquoi ils sont financés par la commune et non pas par les MBC. Le choix de ce mobilier a été fait en 2002 et répond à une harmonisation communale. Il a également été fait en fonction de la Société SGA qui s'occupe de leur entretien. Il est donc difficile d'en changer dans un but de confort (par exemple : bancs en bois).

L'entretien en cas de dégâts (vandalisme) est couvert à 50% par la Société SGA et à 50% par la commune.

Les bandes cyclables en place ne seront pas modifiées.

La question de la distance entre l'arrêt de bus Paderewski et l'entrée de l'autoroute a été approuvée par le Canton.

A noter également que la convention PALM n'a pas encore été signée, mais d'ordinaire la subvention se monte à 40% du prix total.

3 CONCLUSION

La commission est bien consciente de la nécessité de l'installation de ces nouveaux arrêts / abribus et c'est à l'unanimité qu'elle a accepté ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 pour créer / améliorer les arrêts de bus (Riond-Bosson, Paderewski et Bochet) et leurs accès, mesure inscrite dans le PALM 2007 en priorité A, subvention et participation de tiers non déduites,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Cécile Rey